



le 14 novembre 2011

Réponse de l'Uprigaz à la Consultation publique de la CRE portant sur les plans décennaux de développement des réseaux de transport de GRTgaz et de TIGF

A de multiples occasions, et notamment lors des dernières consultations publiques, l'Uprigaz a appelé l'attention de la CRE sur la nécessité de disposer d'un modèle de fonctionnement du cœur de réseau français qui permette, avec une périodicité suffisante, de déterminer et de hiérarchiser les besoins de développement de ce réseau, en fonction notamment :

- *des perspectives d'évolution des consommations de gaz naturel en France, en particulier pour la production d'électricité ;*
- *des nouvelles infrastructures d'approvisionnement des réseaux français, qu'il s'agisse des nouveaux terminaux méthaniers ou du renforcement des interconnexions transfrontalières.*

La mise à disposition de toutes les parties prenantes d'un tel outil apparaît de plus en plus nécessaire si l'on veut assurer une bonne gouvernance des investissements des GRT et pour orienter les choix des implantations des futures centrales à cycles combinés gaz et des cogénérations, suivant des modalités permettant d'assurer le meilleur recouvrement possible des intérêts des acteurs du gaz et de l'électricité.

Les incertitudes sur les prévisions de consommation du gaz, en particulier la forte croissance attendue de la demande d'électricité de pointe suite à la nouvelle politique allemande en matière de production d'origine nucléaire, constituent autant de raisons supplémentaires de ne plus différer l'élaboration de ce modèle.

En répondant à ce questionnaire, l'Uprigaz est ainsi consciente de la caducité des hypothèses sur lesquelles il repose et donc des conclusions que la CRE pourrait en tirer dans le cadre d'un plan à 10 ans dont la mise à jour serait facilitée par la disponibilité d'un modèle, qui devra, par ailleurs, être rapidement intégré à celui de l'ENTSOG pour le cœur de réseau européen.

1- Avez-vous des remarques sur les prévisions de consommation annuelle et de consommation journalière de pointe de GRTgaz et TIGF à l'horizon des plans à 10 ans ?

L'Uprigaz considère que les hypothèses sur lesquelles reposent les prévisions de consommation annuelle et journalière de gaz naturel sont en cohérence avec celles des conclusions du Grenelle de l'environnement et que des perspectives nouvelles doivent être prises en compte, en variance par rapport à ce cas de base, pour tenir compte des prévisions plus modestes de croissance de l'offre des EnR et de la position des autorités allemandes en matière de nucléaire.

2- Les modalités actuelles de consultation du marché par les GRT vous donnent-elles satisfaction ?

L'Uprigaz estime que les modalités de consultation du marché par les GRT sont aujourd'hui satisfaisantes mais que la concertation entre les parties prenantes devrait être plus interactive en s'appuyant sur l'outil commun que constituerait le modèle du cœur de réseau français.

3- Les projets de GRTgaz et de TIGF vous paraissent-ils refléter correctement les besoins du marché à l'horizon du plan ?

Voir notre introduction.

4- Considérez-vous que les projets de développement identifiés dans les plans à 10 ans par les GRT favorisent l'attractivité du marché français du gaz naturel ?

L'Uprigaz considère en effet, que les projets de développement de GRTgaz et de TIGF identifiés dans le plan à 10 ans favorisent l'attractivité du marché français du gaz naturel. L'Uprigaz se félicite que les révisions régulières des plans décennaux permettent d'en ajuster au mieux le contenu et le calendrier en fonction de l'évolution de la demande et de l'offre, notamment en matière de GNL et, le cas échéant, de gaz de schistes ...

5- Considérez-vous utile de disposer des projets de développement des capacités de stockage dans les plans à 10 ans des GRT ?

Il n'est pas réaliste de demander aux opérateurs de stockage de faire un plan de développement à 10 ans, sachant que le développement des stockages est aléatoire du fait des difficultés de « permitting », notamment pour le stockage en aquifère. Les stockages ne sauraient être traités différemment des centrales électriques ou des gros consommateurs industriels raccordés au réseau de transport pour lesquels aucune information à l'horizon de 10 ans ne peut être valablement demandée.

6- Les plans à 10 ans des GRT vous semblent-ils cohérents avec le plan décennal de développement de l'ENTSOG ?

L'Uprigaz considère que les plans à 10 ans des GRT sont globalement cohérents avec le plan décennal de développement de l'ENTSOG. Elle pense toutefois que pour assurer la meilleure interfécondité des deux plans, la disponibilité d'un modèle du cœur de réseau français est indispensable.

7- Considérez-vous utile de disposer des estimations des montants d'investissement des projets identifiés dans les plans à 10 ans des GRT, avec notamment :

a- un chiffrage de cout global avec aléas de chaque projet décidé ;

L'Uprigaz estime que l'accès à ces informations ne constitue pas un élément essentiel du débat, qui devrait porter sur l'opportunité de tel ou tel investissement préalablement à sa prise de décision.

b- une fourchette indicative du montant des investissements nécessaires à la réalisation de chaque projet non décidé

L'Uprigaz considère qu'un des intrants essentiels du modèle de réseau serait le montant des investissements nécessaires à sa réalisation au regard du bénéfice attendu en matière de sécurité d'approvisionnement et de fluidité des échanges de gaz. Ces éléments seraient naturellement à prendre en compte pour arbitrer entre les choix d'investissement des GRT.

8- Avez-vous d'autres remarques à formuler ?

L'Uprigaz n'a pas d'autres remarques à formuler.